



**Communiqué (20.07.2017)**

## **Mettre l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée au centre des politiques - dans l'intérêt des femmes et des hommes**

Monsieur Nicolas Schmit, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire et Madame Lydia Mutsch, Ministre de l'Egalité des chances ont représenté le gouvernement luxembourgeois à la réunion informelle des ministres de l'emploi et de l'égalité de l'Union européenne qui a eu lieu à Tallinn les 19 et 20 juillet 2017.

Les liens intenses entre politiques de l'emploi et politiques d'égalité avaient été mis à l'agenda du Conseil EPSCO sous présidence luxembourgeoise en 2015.

A Tallinn, les ministres luxembourgeois ont présentée les réformes législatives importantes réalisées respectivement entamées dans un passé récent notamment dans les domaines de la fiscalité, du congé parental, du congé de paternité, du congé pour raisons familiales et de l'organisation du travail.

Pour Nicolas Schmit la question de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée se pose encore avec plus d'acuité dans le contexte de la transformation profonde du monde du travail due à la révolution numérique. L'organisation du travail doit aussi assurer plus de flexibilité aux salariés. Il s'avère que les entreprises qui accordent plus d'autonomie à leurs collaborateurs atteignent en général des niveaux de productivité supérieure.

Lydia Mutsch a souligné « qu'à côté d'un cadre légal et réglementaire incitant femmes et hommes à s'investir dans la garde respectivement les soins de membres de famille, il est nécessaire de provoquer un changement fondamental des mentalités alors que les femmes continuent encore trop souvent à être considérées comme prédestinées à assumer les responsabilités familiales dans un sens large ».

Face à un cadre légal ouvert et favorable aux hommes et aux femmes et face à l'intérêt particulier des hommes à profiter davantage des possibilités qui leur sont ouvertes en termes d'organisation flexible du travail et de congés familiaux, tous les acteurs concernés aux différents niveaux doivent faire preuve d'une ouverture d'esprit quant au partage des responsabilités familiales de garde et de soins entre hommes et femmes.

*Communiqué par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire et le ministère de l'Égalité des chances*

**INFORMATION NON DESTINÉE À PUBLICATION :**

**Contacts :**

FEHLEN Nico

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire

E-mail : [nico.fehlen@mt.etat.lu](mailto:nico.fehlen@mt.etat.lu)

Tél. : (+352) 247-86172

GSM : (+352) 621 206 572

MARKUSDOTTIR Eva

Ministère de l'Égalité des chances

E-mail : [eva.markusdottir@mega.etat.lu](mailto:eva.markusdottir@mega.etat.lu)

Tél. (+352) 247-85826

GSM: (+352) 621 206 579